

Tadine, le 14 janvier 2016

## **Information parents d'élèves : déroulement de la rentrée 2016**

Madame, Monsieur,

Merci de bien vouloir prendre le temps d'une lecture attentive de cette note d'information.

La rentrée scolaire s'effectuera le lundi 15 février 2016 à **7h30 pour tous les élèves du collège**. **Tous les parents** sont invités cette année à faire la rentrée avec leurs enfants pour tous les niveaux de classe.

Ils pourront ainsi passer une partie de la première heure de la matinée avec les élèves dans la salle de classe du professeur principal pour un premier contact et recueillir directement de sa part des informations importantes pour le suivi de la scolarité de leur enfant.

Une réunion générale d'information se tiendra ensuite à 8h30 au restaurant scolaire autour d'un grand café avec la direction du collège et de l'internat.

A cette occasion les parents pourront participer à une consultation sous forme d'un vote qui décidera de l'adoption pour cette année scolaire 2016 d'une **tenue commune** au collège.

Les élèves seront pris en charge toute la matinée par les professeurs principaux jusqu'à 11h30 et les cours normaux débiteront selon l'emploi du temps des classes à partir de 13h00.

Tous les cours se termineront à 16h00.

A midi, la demi-pension fonctionnera pour les élèves demi-pensionnaires et internes.

D'avance je vous remercie pour votre présence le jour de la rentrée, présence qui sera déterminante pour la scolarité de votre enfant.

Le Principal

Philippe Kauffmann

UNSS : les élèves peuvent pratiquer différents sports le mercredi après-midi dans le cadre de l'Association Sportive du collège.

Afin de gagner du temps en début d'année, vous voudrez bien prévoir de conduire pendant les grandes vacances votre enfant au dispensaire pour un certificat médical confirmant son aptitude à la pratique du sport dans le cadre de l'UNSS.

FSE : des activités sont proposées aux élèves entre 12h et 13h tous les jours de la semaine dans le cadre du Foyer Socio Educatif. L'adhésion est de 500 francs pour l'année scolaire à verser lors de l'inscription à l'activité.